

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 février 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michèle Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2013-02-023 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 14 janvier 2013

3.2 Séance extraordinaire du 28 janvier 2013

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

Dépôt de la liste de correspondances pour le mois de janvier 2013

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.2 Autres comités :

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'entente pour la réception des résidus verts et alimentaires pour l'année 2013 avec la compagnie GSI

8.1.2 Prolongement du service d'égout – rue du Relais

8.1.3 Contribution financière 2013 – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie

8.1.4 Renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2013 des deux inspecteurs municipaux et du directeur des travaux publics.

8.1.5 Congrès annuel de la COMBEQ – pour le directeur des travaux publics

8.1.6 Formation ADMQ pour le directeur général – Négocier les contrats

8.1.7 Renouvellement du contrat de service pour l'année 2013 avec Infotech

8.1.8 Location du local au Centre multifonctionnel

8.1.9 Demande à la CPTAQ – Monsieur Stéphane Brochu

- 8.1.10 Projet – Pacte rural
- 8.1.11 Entente avec la Ville de Sherbrooke
- 8.1.12 Soirée Échec au crime

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du règlement no. 560 - modifiant le règlement de zonage numéro 436
- 9.2 Adoption du règlement numéro 573 afin de procéder à des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé avec les ajouts aux points 8.1.13 et 8.1.14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2013-02-024 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2013-02-025 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2013 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 H 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Pierre Grégoire:

- Concernant la réfection du chemin Galipeau et les raisons de l'augmentation de l'estimation des coûts entre 2011 et 2013 ;
- Concernant la raison de l'augmentation du coût du déneigement.

Monsieur Serge Dubé: Concernant la position du conseil à propos de ces numéros civiques (borne 911) et demande s'il y a un accident à cause de ces bornes qui est responsable.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant des informations sur l'asphalte du chemin Galipeau ;
- Concernant le suivi de la course des VTT.

Monsieur Roger Pomerleau: Concernant la position du conseil à propos de ces numéros civiques (borne 911) et mentionne que c'est de l'acharnement, que le conseil n'est pas à l'écoute des citoyens.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 52.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois de janvier 2013.

7.1.1.

2013-02-026 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2013 au montant de **57,371.16 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse : Aucun commentaire.

Madame Diane Talbot :

- Donne un compte rendu du brunch de la Chambre de commerce avec les élus de la MRC du Haut-Saint-François ;
- Pour le transport sur réservation, ils sont toujours en attente d'une réponse du MTQ.

Monsieur André Tousignant : Informe que le C.A. de la Régie des incendies a mandaté un consultant pour faire une vérification complète du service incendie.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu du brunch de l'ouverture du carnaval ;
- Informe que la soirée des bénévoles aura lieu le 4 mai 2013 ;
- La directrice de l'O.M.H. madame Lucie Lapierre a remis sa démission.

Madame Michèle Thériault :

- Le comité du journal a tenu son assemblée générale annuelle et monsieur Richard Lareau a été nommé président ;
- Le conseil municipal regarde la possibilité d'acheter un camion 10 roues ;
- Des études se font présentement au réseau d'égout pour repérer un problème de fortes concentrations.

Monsieur Kevin Mackey : Donne les informations concernant le calendrier des activités du carnaval.

Monsieur Michel Choquette :

- Informe les citoyens que prochainement il y aura des pancartes pour inciter les gens à arrêter leur moteur d'auto lorsqu'ils sont en mode arrêt.
- Concernant les bornes fontaines défectueuses, elles seront réparées en 2013.

8.1.1

2013-02-027 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LA RÉCEPTION DES RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2013 AVEC LA COMPAGNIE GSI :

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la compagnie GSI doit être renouvelée pour l'année 2013 et que leur proposition est de 71.20 \$ / t.m. plus taxes pour approximativement 265 t.m. annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente avec la compagnie GSI pour l'année 2013 avec leur proposition de 71.20 \$ / t.m. plus taxes pour approximativement 265 t.m. annuellement.

QUE monsieur Daniel St-Onge directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires.

Poste budgétaire : 02-452-10-640

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2013-02-028 PROLONGEMENT DU SERVICE D'ÉGOUT – RUE DU RELAIS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de monsieur Jonathan Boislard propriétaire de deux terrains sur la rue du Relais pour avoir le service des égouts pour ses deux terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le prolongement du service des égouts sur la rue du Relais pour les deux terrains et qu'une entente soit signée entre le propriétaire monsieur Jonathan Boislard et la Municipalité d'Ascot Corner représenté par monsieur Marc Bernier, directeur des travaux publics pour la construction et la cessation du prolongement du réseau d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2013-02-029 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2013 – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour l'année 2013 est basée sur la population selon le décret; 3044 personnes à 3.84 \$ par personne;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la contribution 2013 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie basée sur la population selon le décret, 3044 personnes à 3.84 \$ par personne;

Poste budgétaire : 02-702-30-529

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2013-02-030 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2013 DES DEUX INSPECTEURS MUNICIPAUX ET DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion 2013 pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur de travaux publics à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2013 pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur de travaux publics à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 590.00 \$ plus taxes pour les trois membres.

Poste budgétaire : 02-610-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2013-02-031 **CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ – POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année le directeur des travaux publics est autorisé à assister au congrès annuel de la COMBEQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Marc Bernier directeur des travaux publics assiste au congrès de la COMBEQ les 25, 26 et 27 avril 2013 et que les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement soient payés selon la politique en vigueur, environ 1 500 \$.

Poste budgétaire : 02-610-00-454 550.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-310 950.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2013-12-032 **FORMATION ADMQ POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – NÉGOCIER LES CONTRATS :**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'attribution des contrats a changé dernièrement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur général monsieur Daniel St-Onge suive la formation offerte par l'ADMQ sur « Négocier les contrats » qui aura lieu à Sherbrooke. **QUE** les frais d'inscription au montant de 310.43 \$ taxes incluses soient payés par la municipalité.

Poste budgétaire : 02-130-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2013-02-033 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNEE 2013 AVEC INFOTECH :

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la compagnie Infotech doit être renouvelée pour l'année 2013 et que leur proposition est de 8,887.57 \$ taxes incluses pour le support technique et les mises à jour du logiciel municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente avec la compagnie Infotech pour l'année 2013 au montant de 8,887.57 \$ taxes incluses pour le support technique et les mises à jour du logiciel municipal.

Poste budgétaire : 02-130-00-453

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2013-02-034 LOCATION DU LOCAL AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :

CONSIDÉRANT QUE le local au Centre multifonctionnel n'est toujours pas loué;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte qu'un mandat soit donné à un agent immobilier pour la location du local au Centre multifonctionnel. **QUE** monsieur Daniel St-Onge directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2013-02-035 DEMANDE A LA CPTAQ – MONSIEUR STEPHANE BROCHU :

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour un changement d'usage en zone verte, « faire du garage un atelier de peinture et de débosselage »;

CONSIDÉRANT QU' il ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande de monsieur Stéphane Brochu pour changer l'usage du garage en atelier de peinture et de débosselage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2013-02-036 PROJET – PACTE RURAL :

CONSIDÉRANT QUE la date limite est le 15 février pour déposer un projet au CLD, programme de financement du Pacte rural;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner dépose un projet selon l'ordre des priorités suivantes :

1. Trottoir de la piscine
2. Finaliser les meubles dans le parc Pomerleau (bancs, poubelles, etc. ...)
3. Revoir la pochette d'accueil, carte de la municipalité, etc. ...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2013-02-037 ENTENTE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a déposé une demande de partage des redevances concernant l'exploitation des gravières à Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE nous en sommes venu à une entente sur la façon de calculer le partage des redevances « Voir la convention déposée en date d'aujourd'hui »;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la convention sur le partage des redevances selon la convention déposée en date d'aujourd'hui et que la mairesse madame Nathalie Bresse et le directeur général monsieur Daniel St-Onge soient autorisés à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2013-02-038 SOIRÉE ÉCHEC AU CRIME :

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 28 mars 2013 le comité Échec au crime, région Sherbrooke, organise une soirée Bières et saucisses comme activité de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de payer les frais aux membres du conseil qui sont intéressés à assister à cette soirée. Le coût est de 85. \$ par personne.

Poste budgétaire : 02-110-0-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2013-02-039 DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON – SOIRÉE DES BÉNÉVOLES :

CONSIDÉRANT QUE la Soirée des bénévoles aura lieu le 4 mai 2013 au Centre multifonctionnel d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander un permis de boisson pour cette soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande un permis de boisson « permis de réunion pour vendre » pour la Soirée des bénévoles du 4 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2013-02-040 DEMANDE À LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – RÈGLEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a adopté une modification au schéma d'aménagement relative à la deuxième et troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt exclusivement afin de **remplacer** une activité de première transformation reliée à l'agriculture et à la forêt **existante le 5 septembre 2007 est autorisé**;

CONSIDÉRANT QUE cette directive provient du ministère de l'Agriculture;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu que la Fédération québécoise des municipalités regarde avec le ministère de l'Agriculture la possibilité de modifier cette directive afin de venir en aide aux jeunes agriculteurs, leurs permettant de faire de la deuxième et troisième transformation sans aucune restriction de **remplacer** et de la date **du 5 septembre 2007**;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la MRC du Haut-Saint-François de donner suite à cette résolution, avec l'appui des autres municipalités du Haut-Saint-François, en demandant à la Fédération québécoise des municipalités de regarder avec le ministère de l'Agriculture la possibilité de modifier cette directive afin de venir en aide aux jeunes agriculteurs, leurs permettant de faire de la deuxième et troisième transformation sans aucune restriction de **remplacer** et de la date **du 5 septembre 2007**;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2013-02-041 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement **numéro 560**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2

2013-02-042 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 573 RÈGLEMENT CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement **numéro 573**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 554A AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554 CONCERNANT L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 554A afin de **modifier le règlement numéro 554 concernant l'économie d'eau potable.**

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{12.}
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 25.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre afin de poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Fabien Morin:

- Concernant la lettre de la poursuite – Mine Ascot ;
- Concernant la vérification du service des incendies ;
- Concernant l'achat du camion 10 roues ;
- Concernant l'atelier de peinture, à quelle endroit est-elle située ;
- Concernant l'entente avec la Ville de Sherbrooke.

Madame Maryse Labonté :

- Concernant le partage des redevances ;
- Concernant le réseau Bibliothèques de l'Estrie ;
- Concernant le coût de la vérification du service des incendies.

Monsieur Serge Dubé: Concernant les coûts reliés à la bibliothèque.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 51.

^{13.}
2013-02-043 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 4 mars 2013 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE